

# Quinze ans de réclusion pour l'assassin d'un lycéen niçois

25/09/10 via ueh'n.

## ASSISES Condamnée pour complicité, sa petite amie a écopé de six ans de prison

21h50 hier soir. Au terme de deux heures de délibéré, la cour d'assises des mineurs des A.-M. rend son verdict.

Pour l'assassinat à Nice d'un lycéen de 19 ans, Leonel Pereira Robalo, 22 ans, est condamné à quinze ans de réclusion.

Pour complicité, sa petite amie Elodie, écope de six ans de prison. Le premier, qui est incarcéré depuis vingt mois, reste de marbre. La seconde s'effondre en larmes. Elodie, qui n'avait pas fait un seul jour de détention dans ce dossier, est arrêtée et conduite à la maison d'arrêt de Nice. \* « Elle ne s'y attendait pas » avoue son avocate M<sup>e</sup> Rozenna Gorlier. « Quand on est innocent, on ne pense pas être condamné. »

« On ne peut se réjouir de voir partir en établissement pénitentiaire une jeune fille de 18 ans, mais il n'y avait pas d'autre solution pour lui faire comprendre la gravité des faits » reprend à la partie civile M<sup>e</sup> Adrien Verrier.

### La déception de la famille de la victime

La famille d'Alex Mendes Semedo, le lycéen tué en mars 2009 d'une dizaine de coups de couteau, est restée silencieuse à l'énoncé du verdict. Elle trouve cependant les peines trop légères.

« Quinze ans pour Leonel Pereira Robalo, ce n'est pas en rapport avec ce qu'il a commis » déplore Fernando, le frère d'Alex, tué pour un viol dont l'a accusé Elo-

die en doute par les enquêteurs.

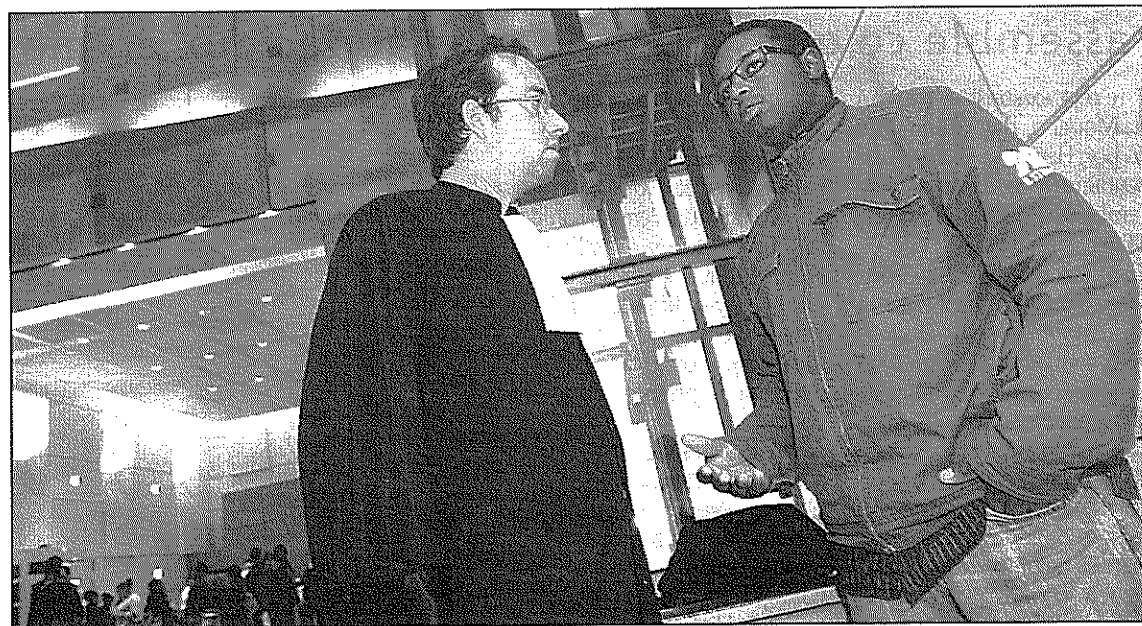
« Quant à Elodie, elle a commandité l'assassinat, manipulé un garçon de 21 ans. Elle prend six ans. Dans trois ans, elle sera libre... »

La famille Pereira Robalo a déjà quitté le palais de justice. Murée dans sa douleur.

De son propre aveu, Leonel était le « cancre » d'une famille honorablement connue. À plusieurs reprises, il a avoué sa honte d'avoir sali ses proches et ôté une vie.

Au psychiatre qui l'a examiné début septembre à l'issue d'une tentative de suicide l'ayant plongé pendant trois jours dans le coma, il a indiqué « souhaité être jugé et condamné au plus vite. Mais pas à vingt ans ». Voilà sans doute pourquoi il est resté hier soir impassible...

JEAN-PAUL FRONZES



Maître Verrier et Fernando, le frère de la victime.

(Photo François Vignola)

## L'avocat général avait requis 20 ans

« C'était la chronique d'une mort annoncée. » L'avocat général Nadine Mouttet retrace « un scénario minuté ne laissant à Alex aucune chance d'en réchapper » et propose une échelle des peines. Vingt ans pour Leonel Pereira Robalo qui a vengé dans le sang le présumé viol d'Elodie, six ans pour celle-ci.

D'un niveau intellectuel « normal faible », Leonel est présenté comme renfermé et impulsif. « Il a tout investi dans sa relation avec Elodie et restaurer son honneur devient une idée fixe » estime l'avocat général. « Il repère un endroit isolé. Elodie sert d'appât, en attirant Alex dans un guet-apens, en le guidant

par SMS jusqu'à l'arrière-cour de l'avenue Galliéni. Ce projet criminel la grise. Elle y voit la marque d'un amour qu'enfin on lui porte. Elle peut changer à tout moment le cours de ce tragique mercredi mais elle n'en fait rien. »

### Le malaise d'un juré

« Ce viol, s'emporte M<sup>e</sup> Gorlier, personne ne veut y croire, mais il s'est bien produit. Elodie n'a jamais voulu la mort d'Alex. Si elle en est responsable, c'est uniquement sur le plan moral » conclut-elle en sollicitant un acquittement. Le viol, M<sup>e</sup> Gérard Baudoux ne sait pas s'il a existé ou non. Son client, dans tous les cas, y a cru. « Leonel n'a rien prémédité. Il

désirait tabasser celui qu'il considérait comme un salopard. Mais en le voyant porter sa main à la poche, il a eu peur qu'il sorte un couteau. Alors il est devenu fou. A ce moment-là, il a sans doute voulu le tuer » avance le ténor dont la plaidoirie est brusquement interrompue par le malaise d'un juré, remplacé à l'issue d'une suspension d'audience par un suppléant. Vingt ans pour un jeune adulte au casier vierge? « C'est une peine d'élimination » déplore M<sup>e</sup> Baudoux. Puis se tournant vers la cour : « Il y a eu assez de gâchis. N'en rajoutez pas... » Sur ce point au moins, il sera entendu.

J.-P. F.